



Donation au dernier vivant

Par **georges1806**, le **03/01/2016** à **23:47**

Bonjour,

Je viens de me marier sous le régime de la communauté. Nous vivons dans un appartement qui a été acheté par moi tout seul c'est à dire que j'en suis le seul propriétaire. Ma femme aimerait, afin qu'elle soit rassurée, que l'on fasse chez le notaire un document "au dernier vivant". Dans notre cas, cela est il possible de le faire malgré que l'appartement est seulement à mon nom, ou bien faut il que l'appartement soit impérativement aux 2 noms pour pouvoir le faire?

Dans le cas où il serait possible de le faire, combien coûte de faire ce document chez le notaire?

Merci de vos réponses

Par **kbouhaouala**, le **04/01/2016** à **09:37**

Bonjour,

Je ne m'y connais pas vraiment en la matière, mais voici qq infos qui peuvent vous aider:

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/1097-donation-au-dernier-vivant>

Peut etre serait il interessant de contacter un avocat pour en etre sur:

<http://www.avocat-triloff.com/avocat-succession-aixenprovence.php>

Bon courage